Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2017

1. **Jurés d'assises**

   Le conseil municipal doit tirer au sort à partir de la liste électorale, trois noms, en vue de dresser la liste préparatoire des jurés d'assises. Les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans et celles de plus de 70 ans ne sont pas retenues.

   Les personnes tirées au sort sont :

   Virginie DA COSTA

   Fabrice PERBET

   Annie BERNE (BENIER)

2. **Rapport annuel pour l'année 2016 du SPANC**

   Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a pour mission de contrôler l'efficacité du dispositif d'assainissement autonome des habitations non raccordées au réseau public.

   32 communes (12 dans le Rhône et 20 dans la Loire) ont transmis cette compétence au SPANC.

   Le SPANC est animé par 2 techniciens, un directeur (Y.PIOT), un groupe de travail composé d'élus se réunit une fois par trimestre.

   Indicateurs techniques :

   - Contrôles des installations nouvelles
   - Vérification du fonctionnement et entretien des installations existantes :
     En 2016 : 436 contrôles ont été effectués, 45 diagnostics pour vente.

   Au 31/12/16 le bilan pour Chamboeuf :

   - Sur 81 usagers :
     - ✓ 77 ANC contrôlés
     - ✓ 25 avis défavorables, travaux obligatoire
     - ✓ 15 avis défavorables, travaux souhaités
     - ✓ 4 favorables avec réserve
     - ✓ 33 favorables conformes
     - ✓ Entretien des installations : 66 usagers en ont bénéficié
     - ✓ Réhabilitation : 67 installations ont été réhabilitées et subventionnées

     Pour Chamboeuf : 29 études réalisées, 21 chantiers réalisés au total, 3 réalisés en 2016

   Le service est financé par des redevances versées par les usagers en échange de prestation :

   - Redevance pour contrôle bon fonctionnement 125€ dans le cadre d'une vente 150€
   - Redevance de contrôle de conception et de réalisation d'1 ANC : 200€
   - Compétence entretien : 30€

   (Pour plus de détails le rapport complet sur le prix et la qualité du service est disponible en mairie)

3. **Passage de la communauté urbaine SEM en Métropole**

L'arrivée des nos 3 communes (St-Galmier, St-Bonnet les Oules et Chamboeuf) entre autres ont permis d'atteindre le nombre d'habitants à SEM pour pouvoir passer en métropole.
Les grands principes d'une métropole sont :

- Une agglomération forte avec des communes fortes
- Les communes et les maires au cœur du processus décisionnel (chaque commune est représentée aux réunions de bureau)
- La proximité du centre des politiques communautaires un pôle est basé à Andrézieux

Les compétences de la métropole sont :

- En matière de développement économique, social et culturel
- En matière d'aménagement de l'espace métropolitain
- En matière de développement agricole
- Fonds de concours sur les infrastructures ayant un intérêt communautaire.
- Assurer le développement d'une identité communautaire autour du design et de ses prolongements économiques et culturels
- Protection et mise en valeur de l'environnement.

Le CM se prononce à l'unanimité pour le projet de transformation et approuve les statuts de la future métropole.

4. **Compte de gestion**

Le receveur municipal exécute les recettes et les dépenses de la commune tout au long de l'année. En fin d'exercice il établit le compte de gestion de la commune qui doit être conforme au compte administratif établi par le maire.
Le Compte de gestion 2016 est approuvé à l'unanimité

5. **Comptes administratifs eau et assainissement**

Au 31/12/2016 le CA du budget eau laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 21 708.43€
- un excédent d'investissement de 89 383.98€

Au 31/12/2016 le CA du budget assainissement laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 51 281.29€
- un excédent d'investissement de 6 975.12€

Ces résultats sont conformes aux comptes de gestion présentés par le receveur municipal.
A savoir qu'au 1/01/2017 ces 2 budgets remontent à SEM qui en a la compétence. Aussi il convient de transférer ces résultats sur le budget général qui seront reservés ensuite à SEM.
Une délibération est prise en ce sens.

6. **Compte administratif du budget communal**

Au 31/12/2016 le CA du budget communal laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 323 665.88€
- un excédent d'investissement de 72 909.98€

Ces résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le receveur municipal.

Ces 3 Comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Affectation des résultats

302 850.88€ en report sur 2017 en fonctionnement et 20 815€ pour le financement des restes à réaliser.

(72 909.98€ excédent d'investissement – 93 724€ de restes à réaliser, soit un besoin de financement de 20 815€)

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

7. **Modification des taux**

- Pour les particuliers le passage à SEM se traduit par une hausse des taux ménages et par une baisse de la taxe des ordures ménagères. Globalement cette augmentation est moindre que celle envisagée soit une augmentation allant de 12 à 52€ selon les familles.
- Pour la commune le passage à SEM se traduit par :
  - ✓ L'attribution d'une dotation de solidarité communautaire égale à celle perçue à la CCPSG soit 65 548€.
  - ✓ Perception du FPIC à hauteur de 36 540€ alors que jusqu'à présent la commune était contributrice à hauteur de 28 000€ (pris en charge par la CCPSG).
  - ✓ Attribution de compensation permettra de couvrir toutes les dépenses supportées jusque-là par la CCPSG.

Une baisse des taux communaux avait été envisagée un moment pour neutraliser le passage à SEM, or :

- La DGF baisse d'année en année 112 039€ cette année (127 153€ l'an dernier)
- Malgré de nouvelles constructions, l'évolution des produits fiscaux est quasi neutre (3 000€) pour compenser ces baisses, il faudrait augmenter les taux de 11%

Malgré la baisse des dotations et des produits fiscaux la commission finance propose de ne pas augmenter les taux communaux.

La demande serait identique pour les 3 communes rentrant à SEM.

Vote à l'unanimité pour ne pas augmenter les taux communaux.

8. **Budget 2017**

Seul le budget général sera présenté et voté en CM (les budgets eau et assainissement remontent à SEM).

Un budget plein d'incertitudes :

- Reprise des compétences par SEM
- Baisse de la DGF
- Actif/passif de la CCPSG...

Beaucoup d'éléments sont encore mal connus ou en baisse. André CHARBONNIER nous fait remarquer que le budget présenté se veut ***réaliste, prudent et volontariste à la fois*** :

- ✓ prudent puisqu'il ne tient compte que partiellement des dotations attendues, dotations revues à la baisse,
- ✓ Réaliste puisqu'il intègre les baisses de dotations et l'intégration à SEM sans pénaliser davantage les contribuables.
- ✓ volontariste puisque les projets phares tels que la coulée verte, l'acquisition de la maison Ragey ou la rénovation de la salle d'animation sont programmés

Investissement 2017

Le budget d'investissement proposé s'élève à 832 599 €, dont un solde des restes à réaliser 2016 de 93 724 € ; avec la poursuite des programmes engagés (rénovation de la salle d'animation, coulée verte, voirie ...), et l'engagement de nouveaux comme l'accrobranche, la maison Ragey, adressage THD, les courts de tennis ...